

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

### Séance du 28 septembre 2021

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 22/09/2021

Présents : 18

Dont Présents non votants : 1

Représentés : 1

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

*L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-huit septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS*

**Présents :** Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Christian BIES, Francis BOUTES, Josian CABROL, Mariette COMBES, Béatrice FALCOU, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine GIL, Jean-Louis LAFAURIE, Marie LORENTE, Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA, Marie-Pierre PONS, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Daniel ROGER

**Représentés :** Laurent BRUNET par Jean-Noël BADENAS

**Présents non votants :** Séverine SAUR

**Excusés :** Daniel BARTHES, Thierry CAZALS, Elisabeth DAUZAT, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Jacqueline MARKOVIC, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL, Didier VORDY

**Absents :**

#### Objet: Modification du tableau des effectifs

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
Vu la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 articles 20 21 22 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique,  
Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,  
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,  
Vu le précédent tableau des effectifs adopté par le comité syndical le 21 mai 2021,

Suite au recrutement d'un agent titulaire sur le poste de technicienne habitat, Le Président propose à l'assemblée d'actualiser le tableau des effectifs comme suit :

#### Postes de catégorie B :

- Suppression d'un poste de technicien territorial.

#### Postes de catégorie C :

- Création de la catégorie de grade d'adjoint administratif à la place des grades d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe et adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe, ces derniers n'existant plus.

Le Président propose à l'assemblée d'adopter le tableau des effectifs, ci-annexé, et de décider que le coût sera financé sur le budget du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité adopte le tableau des effectifs ci annexé et décide que le coût sera sur le budget du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Fait à Murviel-Les-Béziers le 28 septembre 2021.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président,

Jean ARCAS



A l'issue de cette décision, les effectifs du personnel sont fixés comme suit :

### TABLEAU DES EFFECTIFS

FILIERE	GRADE	EMPLOIS OUVERTS	TIT	NON TIT	POURVUS	NON POURVUS
<b>PERSONNEL A TEMPS COMPLET</b>						
Administrative	ATTACHE PRINCIPAL	2	0	1	1	1
	ATTACHE	9	5	4	9	0
	REDACTEUR PRINCIPAL 1ère classe	1	1	0	1	0
	REDACTEUR	3	0	2	2	1
	ADJOINT ADMIN PRINCIPAL 1ère classe	2	2		2	0
	ADJOINT ADMIN PRINCIPAL 2ème classe	9	6	0	6	3
	ADJOINT ADMIN	2	1	0	1	1
Technique	INGENIEUR PRINCIPAL	1	1	0	1	0
	TECHNICIEN	3	0	3	3	0
	TECHNICIEN PRINCIPAL 2ème CLASSE	1	0	1	1	0
Culturelle	ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	1	1	0	1	0
<b>PERSONNEL A TEMPS NON COMPLET</b>						
Administrative	ADJOINT ADMIN 130h/mois	1	0	1	1	0
Technique	ADJOINT TECHNIQUE 65 h / mois	1	0	1	1	0
<b>TOTAL</b>		<b>36</b>	<b>17</b>	<b>13</b>	<b>30</b>	<b>6</b>

